

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 octobre 2016

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 6 octobre 2016, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FRÉMOND, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIIN, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX (procuration à Jean-Claude LECONTE), Jean LETELLIER, Valérie RENOUF (procuration Michel BOIVIN), Béatrice RIBES.

I. Élection du secrétaire

Charly SAUSSAYE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du vendredi 9 septembre 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Arrêté de circulation sur la voie communale dite «rue des quarantaines»

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, propose, étant donné l'étroitesse de la chaussée, d'interdire la circulation des véhicules dont le poids total autorisé est supérieur à 3,5 tonnes dans la rue des quarantaines côté sud, entre le carrefour avec la RD 244 et jusqu'au carrefour avec la RD 536. Il donne lecture du projet d'arrêté correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve l'interdiction de circulation proposée par le maire dans la rue des quarantaines sud, autorise le maire à signer l'arrêté correspondant et le charge de procéder aux formalités nécessaires.

IV. Arrêté de circulation sur la voie départementale n°72 dite «rue de bas »

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, donne lecture du projet d'arrêté établi avec l'avis favorable du directeur de l'ATD de Coutances, interdisant la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes sur la RD 72, dans la rue de bas, à partir du carrefour avec le chemin du Huton et jusqu'au carrefour avec le RD 244 dans le bourg. Il s'agit de permettre aux véhicules de plus de 19 tonnes de circuler de la RD 72, de la route touristique jusqu'au chemin du Huton, pour les livraisons de l'entreprise DANLOS.

La signalisation nécessaire devra être mise en place par les services techniques communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet d'arrêté susvisé et charge le maire de procéder aux formalités nécessaires.

V. Achat d'une remorque

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de l'état critique de la remorque communale et de l'opportunité de la changer. Il présente deux occasions actuellement sur le marché et correspondant aux besoins décrits et donne lecture des devis correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- l'achat de la remorque de marque ROLLAND, type turbo 115, pour un montant de 9 250€ HT, soit 11 100 € TTC, auprès de la SNMA ;
- l'inscription en section d'investissement des crédits nécessaires au paiement de la facture correspondante.

VI. Transformation du POS en PLU : dernière version du PADD

Alain MARIE expose, à l'aide d'un power point, la dernière version du PADD.

Le maire rappelle au conseil municipal que le nouveau texte a été validé en commission de l'urbanisme élargie, le 28 septembre dernier. Il ajoute que Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme excusé, n'a pas émis d'observations particulières.

Après en avoir délibéré et par 13 voix pour et une abstention (Raymond ROBIN),

Le conseil municipal adopte le PADD tel qu'il lui a été présenté.

VII. Bornage du chemin de la Noblerie

Le maire informe le conseil municipal des plaintes adressées au sujet de l'impraticabilité du chemin de la Noblerie, du fait de l'absence d'entretien et d'une perte des repères quant à son emprise.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à son bornage en vue de sa remise en état. Il charge Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, de saisir le cabinet Hubert MONTAIGNE pour l'opération de bornage.

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, ajoute qu'il conviendra de veiller régulièrement l'entretien du chemin après sa remise en état.

VIII. Projet d'aménagement du bourg : devis de l'architecte urbaniste

Le maire informe le conseil municipal de la rencontre de Christian GOUX et de monsieur Bertrand LESTELLE, architecte urbaniste, afin de reprendre l'aménagement du centre bourg commencé en 1995.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 octobre 2016

Il donne lecture de la proposition de mission de monsieur Bertrand LESTELLE et de sa proposition d'honoraires, qui s'élève à 4 725€ HT, soit 5 670€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions de monsieur Bertrand LESTELLE et charge Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, du suivi de cette affaire.

IX. Convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme au profit de communes extérieures

Le maire expose au conseil municipal les propositions de Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, en matière de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme au profit des communes de Gratot et de Saint-Malo-de-la-Lande, et notamment une facturation à hauteur de 100 € HT pour l'instruction d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire et de 70€ HT pour l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions et charge le maire-adjoint à l'urbanisme de l'accomplissement des formalités correspondantes.

X. Travaux de voirie

Le maire informe le conseil municipal, au nom de Christian GOUX, maire-adjoint excusé, du lancement d'une consultation directe par le cabinet PRY TECH pour les travaux de voirie rue du château d'eau. L'ouverture des plis se fera dans la première semaine de novembre.

Pour les autres travaux de voirie, une consultation est lancée auprès des entreprises pour un marché à bon de commande compris entre 60 000 € et 150 000 € sur douze mois. L'ouverture des plis se fera également dans la première semaine de novembre.

XI. Rénovation du réseau d'éclairage public 12 rue du long rocher

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal sa décision de remplacer un candélabre endommagé devant le 12 rue du long rocher. Puis il présente le devis transmis par le SDEM, qui se propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, dont le coût global est estimé à 1 570 € HT. Selon le barème du SDEM, la participation de la commune s'élève environ à 820 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la rénovation du candélabre susvisé ;
- demande au SDEM que les travaux soient achevés dans les plus courts délais possibles ;
- opte pour un mât peint RAL 5005 ;
- accepte la participation financière de la commune à hauteur de 820 € ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

XII. Rénovation du réseau d'éclairage public 16 rue du chouquet

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal sa décision de remplacer un candélabre endommagé devant le 16 rue du chouquet. Puis il présente le devis transmis par le SDEM, qui se propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, dont le coût global est estimé à 1 340 € HT. Selon le barème du SDEM, la participation de la commune s'élève environ à 940 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la rénovation du candélabre susvisé ;
- demande au SDEM que les travaux soient achevés dans les plus courts délais possibles ;
- opte pour un mât peint RAL identique à l'existant ;
- accepte la participation financière de la commune à hauteur de 940 € ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

XIII. Questions diverses

1. Effacement d'une dette de cantine

Le maire indique que les services de la trésorerie l'ont informé de l'ordonnance du tribunal d'instance de Coutances, prononçant l'effacement des dettes de madame Jennyfer WEBER CUREE.

Il est donc impossible de recouvrer la somme de 50.75€ restant due par l'intéressée pour la cantine de l'année 2012 (titre 258/2012).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'effacement de la dette de cantine susvisée pour un montant de 50.75€ ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 octobre 2016

2. Budget camping : amortissement des immobilisations – inscriptions budgétaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement – dépenses :

- compte 6811 – dotations aux amortissements	+ 7 522,12 €
- compte 6061 – fournitures non stockables	- 3 322,12 €
- compte 695 – impôts sur les sociétés	- 2 200,00 €
- compte 022 – dépenses imprévues	- 2 000,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- compte 21735 – installations générales	+ 7 522,12 €
--	---------------------

Recettes :

- compte 28125 – amortissements – terrains	+ 5 554,84 €
- compte 28131 – amortissements – bâtiments	+ 186,38 €
- compte 28135 – amortissements – installations générales	- 6,14 €
- compte 28151 – amortissements – installations complexes	+ 126,20 €
- compte 28184 – amortissements – mobilier	+ 1 687,69 €
- compte 28183 – amortissements – matériel informatique	- 19,33 €
- compte 28188 – amortissements – autres immobilisations	- 7,52 €

TOTAL + 7 522,12 €

3. Budget camping : régularisations écritures d'amortissement

Le maire informe le conseil que les travaux suivants n'ont pas été amortis :

- inventaire n° 21, compte 2125 aménagement de terrain (2006)	137 578,02 €
- inventaire n° 22, compte 2125 parcelles mobilhomes (2006)	140 163,09 €
- inventaire n° 24 A, compte 2131 travaux 2008	9 347,18 €
- inventaire n° 30 A, compte 2151 aménagement travaux divers (2012)	6 310,00 €

Il est normalement prévu de les amortir sur 50 ans. Il convient de prévoir un rattrapage des exercices non amortis jusqu'en 2015 par débit du compte 1068 en opération non budgétaire.

Ce rattrapage s'élève à :

- 24 764,04 € pour l'immobilisation 21,
- 25 229,52 € pour l'immobilisation 22,
- 1 308,58 € pour l'immobilisation 24A
- et 378,60 € pour l'immobilisation 30 A.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la régularisation susvisée et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

4. Travaux d'entretien

Thierry MOURLON rappelle au conseil municipal sa décision de confier à la STEVE divers travaux d'entretien.

Il présente ensuite un devis correspondant aux trois chantiers suivants :

- 1^{er} chantier : débroussaillage du ruet Madelon (partie sud et nord ZA des Landelles), de la Rousterie et du creux de la rue de la Roque, pour un montant de 1 600€ TTC.
- 2^{ème} chantier : le ruet Ganne : débroussaillage des zones envahies par les herbes hautes sur une longueur de 200 m environ, pour un coût de 400€ TTC.
- 3^{ème} chantier : camping : débroussaillage et tronçonnage de la végétation sur une longueur de 200 m environ, avec évacuation des produits de coupe vers la déchetterie, pour une somme de 900€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis susvisé pour les 3 chantiers, pour un montant total de dépenses de 2 000€ TTC sur le budget communal et 900€ TTC sur le budget camping.

5. Fusion des communautés de communes

Le maire rend compte au conseil municipal de la difficulté éprouvée à implanter la direction du tourisme dans les actuels locaux de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande.

Alain MARIE informe le conseil municipal des difficultés de la commission de travail relative aux activités sportives à tenir une ligne politique claire et logique. Il rappelle qu'il avait été décidé que seules les installations sportives d'Agon-Coutainville et de Tourville-sur-Sienne intégreraient la communauté de communes Coutances mer et bocage. Il indique que Gouville-sur-mer a tout d'un coup décidé d'y intégrer également ses installations sportives, sans pour cela remplir toutes les conditions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 octobre 2016

6. Refonte de la façade de la mairie

Le maire propose au conseil municipal la réunion conjointe des commissions des travaux et de l'urbanisme pour un réexamen de la question de la refonte de la façade de la mairie. Christian MONTCUIT intervient pour plaider en faveur de la refonte de la façade à l'identique de l'existant. Jean-Claude LECONTE et Christian GOUX sont chargés de l'organisation de cette réunion.

7. Information sur l'ouverture des plis pour l'aménagement des toilettes à l'extérieur de la mairie

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, a chargé le maire de présenter au conseil municipal les résultats de l'ouverture des plis pour l'aménagement des toilettes à l'extérieur de la mairie. Une discussion est ouverte à propos des différences de prix. Le maire propose au conseil de reprendre cette discussion lors de la prochaine commission des travaux.

8. Défense contre la mer

Le maire donne lecture de la réponse de monsieur le Préfet de la Manche à son courrier du 11 août et de monsieur le sous-préfet de Coutances à ses courriers du 13 septembre 2016.

Courrier de monsieur le Préfet en date du 22/09/2016 :

« Monsieur le maire, Par courrier du 11 août 2016, vous m'avez fait part de vos inquiétudes quant aux risques d'atteinte au trait de côte encourus tout particulièrement sur votre commune et celles d'Agon-Coutainville et de Gouville-sur-mer à l'occasion des grandes marées automnales.

Je vous confirme que les services de l'État ont pris toute la mesure de la situation de fragilité de certaines parties du littoral et des enjeux associés. Conscient de la complexité et des vulnérabilités du littoral de la Manche à cet égard, j'ai donné instruction à la DDTM de formaliser et d'ajuster la stratégie de l'État pour un accompagnement optimal des collectivités locales en matière de défense contre la mer et de gestion du trait de côte, à court et à long termes.

Dans ce cadre, les services de la direction départementale des territoires et de la mer accompagnent quotidiennement les collectivités décentralisées et les associations syndicales autorisées qui présentent, dans l'exercice de leurs compétences, des projets en vue de traiter concrètement les situations les plus délicates en termes d'érosion du trait de côte ou de risque de submersion marine.

J'aurai l'occasion de présenter cette stratégie et ces principes plus en détails lors de l'assemblée des maires du département le 8 octobre prochain mais, d'ici là, j'ai demandé à monsieur le sous-préfet de Coutances d'organiser une réunion d'échanges propre aux sites de Blainville, Gouville et Agon-Coutainville. Comme vous le savez, celle-ci aura lieu le 4 octobre 2016.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée. Signé Jacques WITKOWSKI. »

Courrier de monsieur le sous-préfet de Coutances en date du 22/09/2016 :

« Objet : travaux de défense contre la mer et d'assainissement

Monsieur le maire, j'ai bien reçu vos courriers du 13 septembre 2016, relatifs d'une part à votre demande de subvention pour des travaux de défense contre la mer et, d'autre part, à l'assainissement des eaux usées de la zone conchylicole située entre Agon et la cale de Blainville.

Je fais procéder à un examen très attentif de vos demandes et je reviens vers vous dans les meilleurs délais.

Bien à vous. Signé le sous-préfet de Coutances, Edmond AÏCHOUN. »

Demande d'AOT relative aux enrochements implantés au nord de la cale de la plage sud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- sollicite une AOT relative aux enrochements implantés au nord de la cale de la plage sud, sur une longueur totale de 187 mètres et une largeur moyenne de 5 mètres, soit sur une superficie totale de 935 m². Cette demande est motivée par l'absolue nécessité de maintenir et entretenir les enrochements afin de protéger directement le haut de cale, le terre-plein à usage de parking pour les professionnels de la mer, les plaisanciers et les touristes, le pont et, indirectement, les bâtiments professionnels du GIE du banc du sud.
- charge le maire d'accomplir les formalités nécessaires et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

9. Prévoir une réunion de la commission des affaires maritimes pour faire le bilan des dépôts de coquilles et de vases

Suite à un courrier de la DDTM de Coutances mettant en demeure le maire d'enlever les vases conchylicoles déposées sur le DPM à l'ancienne sablière, Danielle LEBARBIER est chargée de réunir la commission des affaires maritimes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.